



Thème	Démarche administrative	version	05-01-2010
Titre	Publier la page « mentions légales » de l'ENT de l'établissement		
Description résumée	<p>Les mentions légales obligatoires à faire figurer sur un site internet ont été spécifiées par la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique de juin 2004. L'objectif de cette loi est d'une part, de protéger les internautes et leur permettre d'identifier et d'entrer en contact avec les auteurs d'un site internet, d'autre part de leur donner la possibilité le cas échéant de faire respecter leurs droits concernant leurs données à caractère personnel.</p> <p>En outre, l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux ENT encadre la nature et le traitement des données à caractère personnel figurant dans l'ENT et rappelle les obligations relatives à l'accès et la rectification de ces données.</p>		
Pré requis	<p>La loi prévoit l'obligation de mettre à disposition des internautes une page accessible « dans un standard ouvert » contenant les informations légales :</p> <p>➔ Créer une rubrique accessible en mode non authentifié, au niveau 1 de l'arborescence de l'ENT</p>		
Qui	Responsable de l'action	Chef d'établissement	
	Chargé de la mise en œuvre	Administrateur ENT, animateur pôle d'appui	
Quand	Le jour du déploiement de l'ENT		
Description ou mode opératoire	<p>La page « mentions légales » de l'ENT de l'établissement doit contenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • des informations relatives à l'éditeur (l'établissement) : <ul style="list-style-type: none"> - le nom de l'établissement - l'adresse - le numéro de téléphone, - le nom du directeur de publication (le chef d'établissement) • Le nom et les coordonnées de l'hébergeur : Océanet Technology Adresse : 34 bd Mal Alphonse Juin 44100 Nantes • Des informations relatives à la protection des données à caractère personnel : <ul style="list-style-type: none"> - Phrase type : « vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données vous concernant (la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Pour toute demande, adressez-vous à : [indiquer l'adresse postale de l'établissement ou une adresse électronique auprès de laquelle les utilisateurs pourront exercer ce droit] » - numéro de déclaration à la CNIL - lien vers l'arrêté ministériel du 30 novembre 2006 portant création, au sein 		

	<p>du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT) http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/deliberations/deliberation/delib/193/</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé de rendre accessible depuis cette page la charte d'utilisation de l'ENT (en téléchargement)
Remarque	<p><i>Rappel : effectuer la déclaration à la CNIL à l'ouverture de l'ENT</i> Cf fiche « déclaration à la CNIL » publiée sur l'ENT : http://www.entmip.fr/infos-etablisements/le-deploiement-de-l-ent/la-livraison-en-etablissement/declaration-a-la-cnil-4884.htm</p>
Documents de référence	<p>Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. NOR: ECOX0200175L Version consolidée au 30 octobre 2009 http://www.legifrance.gouv.fr/</p> <p>III.-1. Les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :</p> <p>a) S'il s'agit de personnes physiques, leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;</p> <p>b) S'il s'agit de personnes morales, leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;</p> <p>c) Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée ;</p> <p>d) Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire mentionné au 2 du I.</p> <p>Arrêté ministériel du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT) http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/deliberations/deliberation/delib/193/</p>